

L'Etat, en Languedoc-Roussillon renforce l'attractivité des territoires

Le développement des synergies

La conduite d'actions territorialisées

2006 correspond à la deuxième année de mise en oeuvre des **Contrats de Pays et d'Agglomérations**. L'engagement partenarial de l'Etat et des collectivités (Conseil Régional et Conseils Généraux) auprès des acteurs des territoires - *souhaitant mettre en oeuvre leurs programmes d'actions issus de leur charte de développement* - s'est poursuivi au cours de cette année avec la signature d'avenants financiers. L'Etat s'est ainsi engagé sur un montant total de crédits de :

- plus de 10 M€ pour l'ensemble des 13 Pays de la région (dont 1 M€ de FNADT),
- 30,50 M€ pour les 9 Communautés d'agglomérations (dont 4,5 M€ de FNADT).

La labellisation des Pôles d'Excellence Rurale

L'appel à projets Pôle d'Excellence Rurale (PER) vise à encourager le développement des territoires ruraux en soutenant des projets innovants et créateurs d'emplois directs ou indirects. Au cours de deux vagues de sélection successives en 2006, ce sont 23 projets qui ont été retenus en région sur 379 au niveau national. Ces projets concernent principalement la promotion des ressources naturelles et touristiques mais relèvent également du thème de l'innovation technologique pour des productions agricoles et artisanales.

La politique de Massifs

La région Languedoc-Roussillon est incluse pour parties dans le zonage Massif Central et le zonage Pyrénées. Cette politique vise à permettre l'aménagement et le développement de ces zones présentant des caractéristiques spécifiques, notamment la présence d'une "montagne sèche", et d'un patrimoine naturel riche, varié et fragile. Cet aménagement repose essentiellement sur le pastoralisme, les productions agricoles, l'exploitation forestière et le tourisme.

Des **crédits interrégionaux du Massif Central et des Pyrénées** ont été attribués à hauteur de 1,1 M€, notamment pour :

- l'animation pastorale,
- le soutien aux producteurs fromagers,
- la pose d'un câble optique le long de l'autoroute A.75,
- des aménagements touristiques.

Au titre des **crédits régionaux**, prévus en totalité pour le département de la Lozère, l'Etat a financé, à hauteur de 751 000 €, des actions concernant le développement de produits agricoles et agro-alimentaires ainsi que des activités touristiques.

Les territoires éligibles aux Aides à Finalité Régionale (AFR)

En 2006, une nouvelle liste de zones éligibles aux AFR (découpage communal) a été élaborée par chaque Préfet de région. Ce zonage permet d'identifier les territoires qui pourront bénéficier des aides aux entreprises de la part de l'Etat (notamment à travers la prime à l'aménagement du territoire), des Collectivités et de l'Europe.

L'investissement et l'emploi seront ainsi favorisés au sein de ces territoires économiquement fragiles dont le PIB est inférieur à la moyenne communautaire et le taux de chômage supérieur de 15 % à la moyenne nationale.

L'aménagement numérique du territoire

La politique de soutien au déploiement de la société de l'information, fortement inspirée de la Stratégie de Lisbonne, s'est organisée en amont autour des réseaux de télécommunications et, en aval, sur le déploiement des services et des usages.

Appui à la réalisation d'infrastructures de télécommunications

Le plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile a été quasiment réalisé : 72 pylônes ont été construits pour un coût de 9 M€, financé par l'Etat à hauteur de 2,7 M€ et de 0,5 M€ par l'Union Européenne. Les réseaux à haut débit ont fait l'objet de plusieurs actions articulées : la création du Syndicat pour l'équipement de l'A.75 en fibre optique (coût de 4,2 M€ sur 2006/2007 financé à 48 % par l'Etat) renforce le réseau de collecte sur lequel les délégataires de licences WiMax pourront se raccorder pour desservir les zones rurales. Enfin, l'Etat a défini un nouveau cadre technique et juridique permettant le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ; 65 % de la population régionale ayant ainsi accès à 18 chaînes en haute définition au 31 décembre.

Soutien au déploiement des services et des usages

Les efforts de l'Etat et de l'Europe en région ont en particulier porté sur la dématérialisation des services et le recours aux plates-formes de travail collaboratif. Des projets innovants ont été soutenus dans les domaines de l'appui aux acteurs locaux et des réseaux associatifs (RESOFORM, Tela Botanica, Kawenga), des outils accessibles aux créateurs et chefs d'entreprises (formation à distance par l'AFPA, dispositif de gestion des ressources humaines par l'OPCAREG), de la mise en oeuvre de solutions pour la sécurité civile (SDIS de l'Hérault), pour la télémedecine (Hôpital de Langogne) et enfin sur l'ouverture et la mutualisation des systèmes d'informations géographiques (Chambre régionale d'Agriculture, Association SIG-LR). Une présentation de l'ensemble de ces dynamiques a été effectuée au cours du colloque "Terres Numériques" à Toulouse au mois d'avril.

Une meilleure gestion des transports



Les infrastructures routières

Au total, sur plus de 184 M€ d'investissements routiers engagés en 2006 sur le réseau national en Languedoc-Roussillon, la part de l'Etat s'est élevée à près de 125 M€ (environ 68 % des financements) répartis comme suit :

- 73 M€ programmés pour l'A.75, programme pour lequel l'Etat intervient seul,
- 7,5 M€ en faveur du programme général (RN 20 dans les Pyrénées-Orientales principalement et réhabilitation du réseau),
- 44 M€ programmés au titre du volet routier du Contrat de Plan Etat-Région, permettant d'atteindre, fin 2006, un taux de réalisation de 85 %.

L'année 2006 a permis principalement :

Dans l'**Hérault**, la mise en service à 2x2 voies de la déviation de Saint André-de-Sangonis, la construction du pont sur l'Hérault au droit de Gignac sur l'A750, et la mise en service de la rocade nord-ouest de Béziers.

Dans le **Gard**, la poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 106 à Boucoiran (terrassements et chaussées) et de l'aménagement du passage à niveau d'Orsan sur la RN 580.

Dans l'**Aude**, la poursuite des terrassements et des chaussées de la rocade nord-est de Carcassonne.

En **Lozère**, la poursuite des travaux des viaducs de la Colagne et de Fournens ainsi que l'engagement de la construction du viaduc de Rieucros à Mende.

Dans les **Pyrénées-Orientales**, la mise en service du créneau de Villefranche entre Prades et Mont-Louis, l'engagement du créneau de dépassement du Pallat sur la RN 116 ainsi que la poursuite des travaux de la traversée d'Olette.

Les infrastructures ferroviaires

Les études

En 2006, l'étude préliminaire sur l'opportunité et la faisabilité d'un origine/terminus à Marguerittes (Gard) à l'horizon de l'ouverture du contournement ferroviaire de Nîmes-Montpellier et l'étude sur le développement des dessertes TER dans le périurbain de Béziers ont abouti.

Trois études ont été lancées : étude des dessertes TER entre Lunel-Montpellier et Sète, étude de faisabilité du pôle gare de Sète et étude de l'avant-projet du passage souterrain de la gare de Perpignan.



Sur le programme "gares principales"

- Les travaux de la gare de Nîmes (2ème phase d'aménagement) engagés en 2005 n'ont pu être terminés comme prévu en 2006. Les problèmes de structure rencontrés à l'occasion des travaux ont nécessité des études complémentaires.
- Les études d'avant-projet de la gare Montpellier-Saint-Roch ont été réorientées à la demande des collectivités partenaires. Un nouveau projet sera proposé en 2007. Une première phase d'aménagement du bâtiment voyageurs actuel a été engagée.

Le projet d'extension du chantier de transport combiné de Perpignan-Saint-Charles a été déclaré d'utilité publique le 19 mai 2005. La phase de réalisation a été engagée fin 2006 comme prévu à la suite des études de projet lancées début 2006.

Point sur les projets ferroviaires

- Amélioration de la ligne ferroviaire de Nîmes à Alès : création du viaduc de Courbessac ; le plan de financement relatif à la création du viaduc de Courbessac a été acté pour un montant de 28,5 M€ avec pour objectif de permettre un gain de temps entre Nîmes et Alès et une augmentation des capacités de dessertes sur l'axe.
- La mise en service de la ligne nouvelle franco-espagnole Perpignan-Figueras (952 M €) est fixée pour début 2009.
- Ligne nouvelle (dites de contournement) Nîmes-Montpellier (1 milliard d'€) : déclarée d'utilité publique le 16 mai 2005, cette ligne devrait être réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé en cours d'élaboration.
- Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan : des études pré-fonctionnelles préalables au débat public (prévu en 2008) ont été lancées fin 2006.
- Programme des gares à vocation régionale : ce programme quinquennal (issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain) décliné chaque année, a pour objectif la modernisation des gares régionales avec une participation de l'Etat à hauteur de 25 %. En 2006, 2 opérations de modernisation ont été engagées : les gares de Lunel et de Vergèze.

Les études prospectives

L'Etat a consolidé et actualisé son Observatoire des transactions foncières et immobilières et son Observatoire des déplacements. Plusieurs analyses sur les relations entre transport et territoire ont été réalisées, notamment l'étude de la desserte du littoral en transport collectif.

Le transport fluvial

Le canal du Rhône à Sète est un atout pour la desserte du port de Sète, leur trafic étant lié.

En 2006, le transport de commerce sur le canal a atteint 326 984 tonnes. Ce chiffre, en retrait par rapport à 2005 (lié à la baisse des importations), reste néanmoins élevé et représente 137 millions de tonnes/kilomètre soustraites à la route.



L'étude d'itinéraire du Canal du Rhône à Sète s'est poursuivie avec la désignation d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et une meilleure définition des hypothèses de trafic pour le futur dimensionnement des ouvrages.

Les études de réaménagement des berges, d'aires de croisement, de réfection de la culée Nord du port de Carnon et du quai de stationnement d'Aigues-Mortes, ont été réalisées.

L'Etat, par le biais du SMNLR, a assuré pour la dernière année la direction des ports d'intérêt national de Sète et Port-la-Nouvelle. Ces deux ports ont en effet été transférés au Conseil Régional Languedoc-Roussillon le 1er janvier 2007, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales.

La convention de transfert a été signée le 23 décembre 2006.

Au plan réglementaire, les autorisations de dragages des ports de Sète et Port-la-Nouvelle ont été accordées, avec immersion en mer des sédiments extraits.

Le plan de sûreté des installations portuaires de Port-la-Nouvelle, concernant le terminal pétrolier de déchargement en mer, a été élaboré et est en cours de validation.

Sur le plan opérationnel, les travaux suivants ont été réalisés dans le port de Sète :

- reconstruction du quai du Maroc, d'une partie du quai d'Alger et du RORO Sud du bassin Orsetti,
- réfection de certaines voiries et du bord à quai du quai G.

Le montant des interventions de l'Etat dans les ports s'est élevé à 2,17 M € pour le port de Sète et de 43 k€ pour Port-la-Nouvelle.

L'activité des deux ports a marqué le pas en 2006 avec un trafic de marchandises de 3 420 000 tonnes à Sète (- 11 %), et de 2 270 000 tonnes (- 1 %) à Port-la-Nouvelle.

Le trafic passager a compté 239 000 passagers dont 228 000 sur les lignes régulières Sète-Maroc (augmentation de 16 %). Les escales de bateaux de croisière ont vu transiter 8 620 passagers.

Le transport aérien

L'article 28 de la loi du 13 août 2004 prévoyait le transfert de la propriété, de l'entretien et de la gestion des aérodromes civils appartenant à l'Etat aux collectivités territoriales ou à leurs groupements (à l'exception des aérodromes d'intérêt national tel que Montpellier et de ceux nécessaires à l'exercice des missions de l'Etat, comme la plate-forme mixte de Nîmes).

Les aérodromes de Carcassonne et Perpignan feront l'objet d'un transfert aux collectivités au cours de l'année 2007.

En 2006, six aérodromes ont été transférés à des communes ou des groupements de communes.

A des communes :

- Avignon-Pujaut (Gard), au profit de la commune de Pujaut.
- Lézignan-Corbières (Aude), au profit de la commune de Lézignan.
- Moussoulens (Aude), à la commune de Moussoulens.

A des communautés de communes :

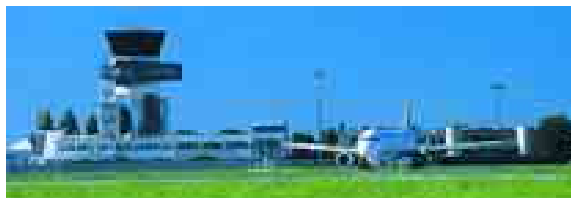
- Puivert (Aude) : communauté de communes du Chalabrais.
- Castelnaudary (Aude) : communauté de communes de Castelnaudary et du Bassin du Lauragais.
- Montpellier-Candillargues (Hérault) : communauté de communes du Pays de l'Or.

Un trafic passagers globalement en hausse sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon.

Aéroport	Passagers 2006	Evolution 2006/2005
Montpellier Méditerranée	1 340 289	+ 2,2 %
Perpignan	449 010	+ 4,7 %
Carcassonne	427 910	+ 25,0 %
Nîmes	226 887	+ 10,1 %
Béziers	46 440	+ 7,3 %
Total passagers région	2 490 536	+ 6,9 %

Après 2 années consécutives de baisse, l'aéroport de Montpellier renoue avec la croissance. Celle-ci est principalement due à l'effet en année pleine de la ligne Montpellier-Lyon ouverte en novembre 2005 et au développement important de la ligne saisonnière Montpellier-Copenhague.

La nouvelle ligne de BMI-Baby vers Manchester (Grande-Bretagne) a permis une augmentation du trafic passager de Perpignan.



L'ouverture par Ryanair de 2 nouvelles lignes, l'une sur Charleroi (Belgique), l'autre sur Nottingham (Grande-Bretagne) explique la croissance du trafic de Nîmes.

L'augmentation significative du trafic de Carcassonne est essentiellement consécutive à l'ouverture par Ryanair de nouvelles lignes à destination de Liverpool et Nottingham (Grande-Bretagne) et Shannon (Irlande).

L'augmentation du trafic de l'aéroport de Béziers est liée à la bonne tenue de la liaison sur Paris et à l'ouverture en juin 2006 d'une liaison hebdomadaire sur Bastia opérée par la compagnie Airliner.

Mise à disposition de l'aéroport de Nîmes

L'Etat, autorité concédante de l'aéroport militaire mixte de Nîmes-Arles-Camargue, s'est désengagé de l'exploitation de la zone civile de l'aéroport en la mettant à la disposition du Syndicat Mixte de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes (représentants du Conseil Général du Gard, de la Communauté d'agglomération de Nîmes et de la Communauté d'agglomération d'Alès).

Au terme d'un appel d'offres de délégation de service public lancé au printemps 2006, c'est la société Veolia Transport qui a été choisie par le Syndicat Mixte en tant que nouvel exploitant à compter du 1er janvier 2007.

Une intervention de l'Etat pour le transport aérien et les aérodromes qui s'élève à près de 3 M€.

Ce montant global se décompose comme suit :

- 1,7 M€ de soutien à la liaison Béziers-Paris,
- 0,5 M€ pour la modernisation des moyens du contrôle aérien (chaîne de radiocommunication de la tour de contrôle de Montpellier),
- 0,25 M€ pour la réfection de la piste de l'aérodrome de Candillargues,
- 0,425 M€ de subvention pour la réfection du balisage lumineux de l'aérodrome de Perpignan.